

COMPAGNIE D'ENTREPRISES HYDRAULIQUES ET DE TRAVAUX PUBLICS (1916-1930) Suite de la maison Adrien Palaz

Adrien PALAZ, président-fondateur

Né à Riex (Suisse), le 20 juillet 1863.
De son mariage avec M^{lle} Masson, un fils : Jean.

Ingénieur de l'École polytechnique de Zurich (1884), docteur ès sciences (physiques) de l'Université de Zurich (1886).

Attaché au Bureau des poids et mesures à Sèvres (1886-1888).

Professeur d'électricité industrielle à l'Académie, puis à l'Université de Lausanne (1889-1904) et directeur de son école d'ingénieurs (1898-1904).

Durant cette période, il étudie et dirige la construction des Forces motrices de l'Avançon à Bex, des Forces motrices du Rhône à Saint-Maurice pour la ville de Lausanne, des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe pour la Compagnie Vaudoise, des Tramways lausannois, des chemins de fer électriques veveysans à Vevey, des chemins de fer électriques à crémaillère d'Aigle-Leysin, de Bex-Gryon-Villars, etc.

Construction du tunnel du Ricken (8.600 m.) pour les chemins de fer fédéraux suisses en association avec les Grands Travaux de Marseille et Fougerolle frères (1905-1910).

Administrateur délégué de l'Énergie électrique du Sud-Ouest (1906) pour laquelle il construit l'usine de Tuilière sur la Dordogne en association avec les GTM et Giros & Loucheur.

Administrateur (1912), puis administrateur délégué (février 1915) de l'Énergie électrique du Littoral Méditerranéen.

Administrateur des Forces motrices de la Haute-Durance (1906) et de la Société pour la régularisation de la Durance (1910) : barrage de Serre-Ponçon.

Administrateur de la Société d'Entreprises et de Travaux publics (1916),

des Chantiers navals français, à Blainville (1917),

du Syndicat des forces motrices de la Basse-Durance (1918),

de la Société immobilière de l'avenue du Coq, siège à Paris des sociétés précédentes (1918),

de la Société immobilière de Courcelles-Roule, siège à Paris des GTM et des EHTP (1919),

des Anciens Établissements Cadet et Lefèvre (1922),

des [Grands Travaux d'Extrême-Orient](#) (1922),

des Établissements Leflaive (Forge et ateliers de la Chaléassière)(1922),

de la Société d'Électricité de Bègles, Bouscat et extensions (1923),

de la Société lyonnaise d'applications électriques,

de Sud-Électricité (1925),

de l'Union électrique du Littoral méditerranéen (1928)

de l'Omnium électrique et gazier du Sud-Ouest (1928),

et de la Compagnie du gaz et de l'électricité d'Arcachon et extensions (1928).

Officier de la Légion d'honneur du 1^{er} août 1921.

Décédé à Lausanne, le 15 février 1930.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Chantiers navals français, Blainville
(*Le Petit Journal*, 9 et 10 février 1918)

.....
Sous la raison sociale « Chantiers navals français » s'est constituée ..., en octobre dernier, au capital de 12 millions de francs, une entreprise purement française, avec le puissant concours financier et technique des Aciéries de France, des Etablissements Leflaive et Compagnie, de la Société des Moteurs Chaléassière, de la Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de travaux publics et de la Société des Grands Travaux de Marseille.

APPELS DE FONDS
Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de travaux publics
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 octobre 1921)

Versement du 4^e quart, soit 62 fr. 50 par action, avant le 15 novembre, à la Banque Nationale de Crédit, à Paris 16, boulevard des Italiens, ou à la Société Marseillaise, 4, rue Auber. — *Petites Affiches*, 24 octobre 1921.

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS
(*Le Ciment*, décembre 1921)

25 septembre. ILLE-ET-VILAINE. — Mairie de Fougères. Construction de réservoirs en ciment armé de 2.200 mètres cubes de capacité : Société anonyme de Travaux publics et d'entreprises hydrauliques, 97, rue Monge, Paris, adj. au prix de 139.708,70.

Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de travaux publics
(*Le Ciment*, mai 1922)

L'assemblée ordinaire s'est tenue au siège social, 25, rue de Courcelles, à Paris, sous la présidence de M. [Adrien] Palaz, président.

Le rapport signale que les usines hydrauliques de Sainte-Tulle, sur la Durance ; de Mauzac, sur la Dordogne, et de Beaumont-Montoux, sur l'Isère, ont été mises en service au cours de l'année dernière. Par contre, l'activité des chantiers de la chute de la Diège a été momentanément suspendue.

La compagnie a pris part au concours ouvert par l'administration en vue de l'aménagement, dans le bassin de la Haute-Dordogne, de diverses chutes destinées à l'électrification du réseau de la Compagnie d'Orléans. Les projets qu'elle a présentés avec une autre société pour l'installation d'un grand barrage sur le Chavanon, ont été pris en considération et elle vient de conclure le marché relatif à l'exécution des travaux de cet important ouvrage.

Les travaux auxquels la compagnie a participé dans les régions libérées ont été poursuivis activement. Dans la région d'Armentières, en particulier, diverses usines

qu'elle était chargée de reconstruire sont déterminées à l'heure actuelle ou sur le point de l'être D'une manière générale, la compagnie a continué les constructions industrielles commencées l'année précédente ; les nouveaux chantiers ouverts en 1921 comprennent principalement des bâtiments particuliers et des maisons ouvrières.

Les travaux d'étanchement des étangs de Gondrexange et de Réchicourt, exécutés pour le service de la navigation, ont été exécutés dans des conditions satisfaisantes. La compagnie a, en outre, construit une station de pompage sur l'étang du Stock pour l'alimentation du canal de la Marne au Rhin. Elle a participé à la construction de hangars en béton armé à Saint-Nazaire pour la Compagnie générale Transatlantique.

Dans le domaine des installations électriques, la société a procédé à diverses études concernant, l'établissement de grands réseaux à très haute tension. [La Compagnie des Tramways de Tunis l'a chargée, en collaboration avec une autre société, de la construction d'une ligne de transport entre Tunis et Bizerte.](#)

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 1 million 157.018 francs.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 25 francs par action ancienne et à 17 fr. 60 par action nouvelle, payable, sous déduction des impôts, à partir du 10 avril. Elle a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Pierre Thierry et réélu en son entier le conseil d'administration : MM. Bouchayer, Leflaive, Palaz, [Charles-Henri] Perrin¹, Rebuffel et [Pierre] Thierry.

1922 (mai) : PARTICIPATION DANS LES [GRANDS TRAVAUX D'EXTRÊME-ORIENT](#)

Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de travaux publics (*Le Ciment*, mai 1923)

Le» bénéfices nets de l'exercice 1922 arrêté au 31 décembre se chiffrent par 1.256.931 francs, en augmentation sur ceux de l'exercice précédent dont le montant atteignait 1.157.648 francs.

Au bilan, au 31 décembre, les apports ont été réduits à 300.000 francs par le jeu des amortissements ; le matériel s'élève à 464.082 francs ; le montant des espèces en caisse est de 1.658.334 francs ; et celui des rentes et obligations de 1.402 631 fr ; les entreprises en cours figurent pour 8.323.831 francs ; le portefeuille est de 3.306 290 francs et les débiteurs divers de 2.325 609 francs ; les dépôt de garantie s'élèvent à 226.678 francs et les impôts sur titres à 85.303 francs.

Au passif, le capital est de 10 millions, les réserves et fonds de prévoyance forment un total de 635.096 francs et les comptes sur travaux figurent pour 2.727.191 francs ; enfin, le chiffre des ci éditeurs divers est de 3.473.540 francs.

¹ Charles-Henri Perrin : né le 27 février 1879 à Ritfontaine (Afrique du Sud). Fils de Paul-Henri Perrin et de Sophie Blank. Marié à Thérèse Marchegay, fille de Gustave Marchegay (architecte de la ville de Paris), sœur de Jacques Marchegay (administrateur des Ciments de l'Indochine, puis, après absorption, de la Banque de l'Indochine). Dont Jacques, Armand et André. Il effectue sa carrière dans le sillage d'Adrien Palaz : ingénieur-directeur de l'Énergie électrique du Sud-Ouest à Tuilières (Dordogne), administrateur de la Compagnie des Entreprises hydrauliques et de travaux publics, de la Société d'Entreprises et de Travaux publics (1916), du Syndicat des forces motrices de la Basse-Durance (1918), de la Société pour l'aménagement du Rhône de Génissiat au sud de Lyon (1919), des Anciens Établissements Cadet et Lefèvre (1919) et, enfin, des Grands Travaux de Marseille. Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé après 1956.

Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 4 décembre 1922
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1922)

Notices

Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de travaux publics. — Introduction des actions à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Entreprises hydrauliques et travaux publics
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1923)

Les comptes de 1922. se soldant par un bénéfice net de 1.256.931 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 25 avril. Le dividende a été maintenu, comme annoncé, à 25 francs, payable le 15 mai.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLEES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 novembre 1923)

4 décembre. 15 h., extr.— Compagnie d'entreprises hydrauliques et de travaux publics. Au siège, à Paris. 25, rue de Courcelles. O. du j. : Augmentation du capital. — *Petites Affiches*, 17 novembre 1923.

Entreprises hydrauliques et travaux publics
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1924)

L'assemblée du 12 courant a décidé l'augmentation du capital de 10 à 15 millions par l'émission de 20.000 actions nouvelles de 250 francs. Les résultats de l'exercice 1923 permettront de maintenir le dividende à 25 francs.

Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de Travaux publics
(*Le Ciment*, janvier et juin 1924)

L'assemblée extraordinaire, tenue récemment au siège social, 25, rue de Courcelles, à Paris, sous la présidence de M. [Adrien] Palaz, a décidé de porter le capital social de 10 à 15 millions par la création de 20.000 actions nouvelles de 250 fr., à émettre en une ou plusieurs fois.

Le rapport signale que la société a étendu son autorité à une branche relativement nouvelle parmi les travaux publics : la construction de réseaux électriques à très haute tension et les travaux d'électrification des voies ferrées qui lui fournissent déjà un contingent de travaux importants.

D'autre part, la société espère que les travaux d'aménagement de chutes vont prendre un nouvel essor et qu'elle pourra ainsi commencer, à bref délai, l'exécution des projets d'aménagement que son service d'études a établis au cours de ces dernières années et dont les circonstances économiques ont retardé la réalisation.

C'est pour répondre à cette extension des affaires sociales que le conseil a décidé l'augmentation du capital.

À l'issue de l'assemblée, le président a indiqué que les résultats de l'exercice clos le 31 décembre dernier apparaissaient des plus favorables et qu'ils permettront certainement une répartition égale à la précédente.

Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de Travaux publics
(*Le Ciment*, mars 1924)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire, au siège social, 25, rue de Courcelles, à Paris, sous la présidence de M. Adrien Palaz, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, présentant un bénéfice net de 1.230.002 fr. 48.

Ils ont voté la distribution d'un dividende brut de 25 fr. par action.

Au cours de l'exercice, les travaux d'établissement d'un grand barrage ont été poursuivis sur le Chavanon, dans la région du Massif Central, pour l'administration des Travaux publics. Vers la fin de l'année, de nouveaux chantiers ont été ouverts pour l'aménagement d'une chute sur la Durance.

En raison de l'augmentation croissante de l'activité de la société, le conseil a envisagé l'augmentation du capital social, qui sera porté, quand le moment en sera jugé opportun, de 10 à 15 millions.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Charles Aubert² et Jean Palaz. Elle a réélu MM. H. Bouchayer et C.-H. Perrin, administrateurs sortants.

Jean PALAZ, président

Né vers 1893.

Fils d'Adrien Palaz.

Ingénieur.

Administrateur de la Compagnie méridionale d'éclairage et de force
(filiale des Grands Travaux de Marseille et de la CGTEF — Anc. Éts Clémançon),

de la [Compagnie d'éclairage et de force au Maroc](#),

des Grands Travaux de Marseille,

des [Grands Travaux d'Extrême-Orient](#),

de la Banque Transatlantique (quelques mois en 1936),

Créateur à Lausanne de la Compagnie d'entreprises et de travaux publics S. A.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Nécrologie : *Gazette de Lausanne*, 11 juillet 1955.

Annuaire industriel 1925 :

ENTREPRISES HYDRAULIQUES (Compagnie d') et de TRAVAUX PUBLICS, 25, r. de Courcelles, Paris, 8^e. T. Elys. 64-16 et 64-17. Ad. t. Comentra-Paris. Soc. an. au cap. de

² Ne s'agirait-il pas plutôt de Joseph *Clément* Aubert (Gap, 1848-Nice, 1932), ancien chef des services d'exploitation du Bône-Guelma et des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, vieille connaissance de Palaz en tant que vice-président des Forces motrices de la Haute-Durance ? Ou d'un parent ?

10 millions de fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. Jean Palaz [fils d'Adrien] ; Vice-prés. : M. Charles Rebuffel [GTM] ; Adm.-direct. : M. Charles Perrin [GTM] ; Adm. : MM. Ch. Aubert, H. Bouchayer, E. Boyoud, J[oseph] Leflaive [La Chaléassière]. Chantiers : 39, r. Nationale, Armentières (Nord).

Aménagements de chutes d'eau. Barrages, prises d'eau, canaux de dérivation. Usines hydro-électriques. Stations centrales à vapeur. Études et entreprises générales de tous travaux de génie civil. Usines et constructions industrielles. Cités ouvrières. (13-1087).

ENTREPRISES HYDRAULIQUES ET TRAVAUX PUBLICS (Cote de la Bourse et de la banque, 10 juin 1926)

L'exercice 1925 des Entreprises hydrauliques et travaux publics laisse un bénéfice de 155.629 fr. contre 489.208 fr. l'an dernier, formant avec le report antérieur et les intérêts divers un crédit total de 710.606 fr. Après déduction des frais généraux, il reste un solde disponible de 652.250 fr., qui sera reporté à nouveau.

Entreprises hydrauliques et Travaux publics (Le Journal des finances, 22 mars 1929)

La mise en œuvre d'un programme considérable de travaux hydrauliques pour le compte des grandes Compagnies d'électricité attire l'attention sur cette affaire qui compte parmi ses promoteurs, à côté des Grands Travaux de Marseille [GTM] et des Chantiers Navals Français, de grandes sociétés d'électricité telles que l'Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen et l'Énergie Électrique du Sud-Ouest. L'affaire jouit donc d'un patronage de qualité, qui constitue pour elle non seulement une référence, mais représente un avantage matériel considérable, car ces sociétés lui assurent par elles-mêmes un fort contingent de commandes. On conçoit donc que la société occupe, dans son industrie, qui est celle de l'entreprise en général et des travaux hydrauliques plus particulièrement, une place de choix.

Les Entreprises Hydrauliques ont été constituées en 1916 pour prendre la suite de la maison A[drien] Palaz, qui jouissait de puissants appuis dans le monde industriel où elle était connue de longue date. Lorsque les actions de la société furent introduites au marché officiel, en 1923, le capital, de 3.500.000 fr. à l'origine, avait déjà été porté à 10 millions, chiffre auquel il est resté jusqu'à ce jour. Ceci montre que l'affaire a grandi sans tapage, trouvant auprès de ses promoteurs un appui financier qui a suffi à assurer son développement.

Parmi les premiers travaux que l'entreprise a à son actif figurent notamment la chute de Sisteron, pour les Forces Motrices de la Durance ; une chute sur le Var, pour Bozel-Malétra ; une chute sur la Dordogne pour l'Énergie Électrique du Sud-Ouest ; une chute sur l'Isère, la chute de Sainte-Tulle, sur la Durance, pour le Littoral Méditerranéen ; une chute sur la Diège, diverses chutes dans les Pyrénées, un barrage sur le Chavanon, affluent de la Dordogne. En dehors des chutes d'eau, la Société a exécuté divers travaux dans les régions dévastées, en particulier Reims, Armentières, Chauny. En ce qui concerne les transports de force, elle a construit deux lignes à 90.000 volts, de Paris à Vierzon, pour la Compagnie d'Orléans ; une ligne à 70.000 volts, traversant les Vosges, pour l'Alsacienne et Lorraine d'Electricité ; elle a été chargée, par l'Union d'Électricité, de l'établissement d'une ligne à 60.000 volts dans la banlieue parisienne.

L'activité sociale s'étend également dans les colonies et la société a pris part à l'exécution d'un barrage sur l'oued Kébir, en vue d'alimenter Tunis en eau.

Au Tonkin, elle a construit, pour les Charbonnages du Tonkin, une centrale à vapeur et un appontement dans la baie de Campha.

Cette énumération des principaux travaux exécutés par l'entreprise montre qu'elle possède une clientèle excellente, tant au point de vue de l'importance des commandes que de la capacité de paiement, qualités essentielles pour une entreprise de cette ordre. Ces travaux lui ont assuré une activité rémunératrice, puisqu'elle a pu répartir, pour les deux premiers exercices, un dividende de 7 %, puis 9 % en 1919 et 10 % pour les trois années suivantes. Voici quels ont été les résultats obtenus au cours de ces dernières années :

	Produits bruts	Bénéfices nets	Sommes distribuées	Dividende par action
	(en 1.000 fr.)		(en fr.)	
1922	1.704	1.256	1.104	25
1923	1.737	1.230	1.100	25
1924	554	489	—	—
1925	710	163	—	—
1926	972	45	—	—
1927	1.153	506	500	12,5
1928	1.582	(*)	700	17,5

(*) Non publiés.

On constate que la Société a été vivement éprouvée par la crise économique générale, et les bénéfices ont décliné de telle sorte qu'elle a dû suspendre toute répartition pour 1924, 1925 et 1926. On sait que les affaires d'entreprises générales, travaillant sur la base de contrats englobant le plus souvent des périodes assez longues, ont particulièrement souffert de la hausse des matières premières et du coût de la main-d'œuvre, hausse tellement rapide qu'elle changeait du tout au tout les conditions d'exécution des contrats passés antérieurement. Malgré la révision de certains de ses marchés et des ententes à l'amiable, avec sa clientèle, la Compagnie n'a pu se soustraire que partiellement aux effets de la crise. Mais on doit reconnaître qu'elle a été beaucoup moins éprouvée que la plupart des affaires de cet ordre, ne clôturant pas un seul exercice en perte.

En 1927, la crise terminée, la société ayant prudemment affecté aux comptes de prévoyance l'intégralité des bénéfices des trois années précédentes, a pu recommencer à travailler dans des conditions plus normales, et rouvrir l'ère des répartitions, sa situation financière étant restée très saine. Le bilan au 31 décembre 1927 fait ressortir, en effet, 6.500.000 fr. d'actif liquide et 21.096.000 francs d'actif réalisable, dont il convient de déduire 14.600.000 francs d'acomptes sur travaux figurant au passif. Les exigibilités ne dépassent pas 2 millions 983.000 fr. Quant aux immobilisations, elles sont évaluées à 1.240.000 fr., largement couvertes par 1.293.000 fr. de réserves diverses.

La Compagnie dispose donc d'une trésorerie extrêmement large et se trouve, semble-t-il, en excellente posture pour aborder la période de grands travaux qui s'ouvre à l'heure actuelle. Les résultats de 1928 qui viennent d'être publiés accusent déjà un sérieux progrès. Il paraît, peu probable, dans ces conditions, que le conseil envisage une augmentation du fonds social qu'il est autorisé à porter à 15 millions depuis 1924. La

rémunération de son capital n'offre donc, pour la société, aucune difficulté. Comme elle n'a plus rien à amortir, sinon le capital lui-même, les dividendes paraissent assez extensibles. Au cours de 400, actuellement pratiqué l'action Entreprises Hydrauliques et Travaux publics peut fournir au portefeuille un appoint de bon aloi.

NÉCROLOGIE
(*Le Temps*, 17 février 1930)

Nous apprenons le décès de M. Adrien Palaz, ingénieur, officier de la Légion d'honneur, professeur honoraire de l'université de Lausanne, demeurant à Paris, 26, avenue Henri-Martin, survenu à Lausanne, le 15 février 1930.

Les obsèques auront lieu à Lausanne, 54, avenue de Rumine, le mardi 18 février, à 15 heures.

Compagnie d'Entreprises hydrauliques et de Travaux publics
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juin 1930)

Autorisation de faire apport de l'actif social, à titre de fusion, à la Société des Grands Travaux de Marseille, et vote de la dissolution anticipée de la Société.
